



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2

Budget principal de la Ville – Exercice 2019

N° 2019-134

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)

Membre absent : Colette VUILLEMIN



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

La délibération budgétaire modificative n° 2 du budget principal de la ville s'élève à :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	193 500 €	248 000 €
Recettes	193 500 €	248 000 €

Pour la section de fonctionnement, sont intégrés notamment les éléments suivants :

- En dépenses :
 - L'ajustement de la masse salariale à + 40 000 €
 - L'intégration de prestations d'élagage supplémentaires en lien avec les tempêtes des 11 et 14 novembre (12 000 €)
 - L'ajustement des crédits pour diverses réparations sur des équipements (ascenseurs, source centralisée...) et véhicules pour 12 000 €
 - L'intégration d'une adhésion au FONPEL, organisme de retraite complémentaire pour les élus locaux
- En recettes :
 - L'ajustement à hauteur de 200 000 € des recettes de taxe additionnelle aux droits de mutation
 - L'intégration des participations de l'Etat au poste de chef de projet pour la politique de la ville (6 000 €) et pour l'atelier « Des clefs pour l'emploi par l'utilisation des outils numériques » (2 000 €)
 - La baisse des recettes prévisionnelles de remboursement d'assurance de - 20 000 €

La section de fonctionnement s'équilibre par un virement à la section d'investissement de 114 500 €.

Pour la section d'investissement, sont intégrés en outre les éléments suivants :

- En dépenses :
 - L'acquisition d'une tente pour le relogement provisoire d'activités lors des travaux du groupe scolaire Jean Moulin (+ 39 000 €)
 - L'ajustement de l'enveloppe pour l'opération façades en centre-ville de 8 000 €
- En recettes :
 - L'intégration des subventions versées par l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local pour un total d'environ 111 800 € :
 - 68 700 € pour l'aménagement d'espaces publics dans le quartier de la Gare
 - 35 500 € pour l'aménagement des berges du Garon
 - 7 600 € pour la vidéo protection



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

- L'intégration d'une subvention de la Direction régionale des affaires culturelles pour l'informatisation et création de services numériques aux usagers de la médiathèque pour 25 000 € environ
- L'intégration des subventions versées par le Département du Rhône pour un peu plus de 122 000 €
 - 60 000 € pour le cheminement doux sur les berges du Garon
 - 29 400 € pour l'accessibilité handicap des groupes scolaires
 - 19 100 € pour la création de 2 terrains de « padel »
 - 9 000 € pour la création d'un terrain de trial et « pump track »
 - 4 500 € pour la climatisation du Centre social

Concernant les opérations comptables de fin d'exercice, il est intégré un montant de 200 000 € pour effectuer la bascule des frais d'études sur les comptes de travaux, en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre par un ajustement à la baisse de l'emprunt d'équilibre de 328 000 € soit un emprunt d'équilibre global de 151 626.67€.

Ce dossier a été présenté en commission n°1 « Finances et ressources humaines » du 11 décembre 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la délibération budgétaire modificative n° 2 du budget principal de la Ville telle que présentée en pièce jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A la majorité de 24 voix pour et 8 voix contre,

- APPROUVE la délibération budgétaire modificative n°2 du budget principal de la Ville telle qu'annexée à la présente délibération

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1

Budget annexe de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais (RCAVB) – Exercice 2019

N° 2019-135

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)

Membre absent : Colette VUILLEMIN



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

La délibération budgétaire modificative n° 1 du budget annexe de la ville – Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais s'élève à :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	2 800 €	- 13 800 €
Recettes	2 800 €	- 13 800 €

Pour la section de fonctionnement, sont intégrés, entre autre, les éléments suivants :

- La suppression de la subvention versée au Festival du la Bulle d'Or en lien avec la nouvelle convention signée avec le Département
- L'achat d'un micro et des travaux de peinture dans le cadre d'un sinistre lors d'une représentation, refacturés à l'association à l'origine du dommage
- L'ajustement de l'enveloppe de mécénat
- L'intégration d'un don de l'association des peintres à la suite de leur résultat positif
- L'ajustement des recettes de refacturation de régie techniques
- L'intégration de la participation de l'Etat au projet « Orchestre scolaire »
- Une régularisation d'écritures sur exercices antérieurs

Ainsi la section de fonctionnement s'équilibre par une baisse des dépenses imprévues de 9 750€.

Pour la section d'investissement, est intégrée, tant en dépenses qu'en recettes, la bascule des études (opération d'ordre)

Ce dossier a été présenté en commission n°1 « Finances et ressources humaines » du 11 décembre 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la délibération budgétaire modificative n°1 du budget annexe de la RCAVB comme présentée en pièce jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A la majorité de 27 voix pour et 5 voix contre,

- APPROUVE la délibération budgétaire modificative n°1 du budget annexe de la Régie Culturelle Autonome de la Ville (RCAVB) telle qu'annexée à la présente délibération

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée

Page 2 sur 2





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS
Subvention d'équilibre 2020

N° 2019-136

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Le budget de la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais s'élève, pour l'année 2020, à 684 600 euros en section de fonctionnement et à 121 750 euros en section d'investissement.

Les dépenses sont relatives au fonctionnement de la régie qui a pour objet de mettre en œuvre la politique culturelle de la commune, d'orchestrer la vie du bâtiment du Briscope situé Parc de l'Hôtel de Ville ainsi que de coordonner les animations culturelles dites « hors les murs ».

La subvention d'équilibre de la régie culturelle autonome de la Ville de Brignais pour l'exercice 2020 s'élève à 553 000 euros soit une baisse de 6 000 € par rapport à 2019.

Cette subvention permet de couvrir les frais relatifs à la programmation culturelle, au fonctionnement du bâtiment ainsi qu'aux frais de personnel.

Le budget primitif de la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais a été présenté dans le cadre du débat d'orientation budgétaire le 5 décembre 2019.

La demande de subvention d'équilibre 2020 de la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais a été étudiée lors des commissions n°1 « Finances et ressources humaines » des 15 octobre, 27 novembre et 11 décembre 2019 dans le cadre du budget principal de la ville.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 657348 du budget principal de la Ville, exercice 2020 et versés au chapitre 74 – compte 74741 du budget annexe de la RCAVB, exercice 2020.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le versement d'une subvention d'équilibre de fonctionnement d'un montant de 553 000 euros pour l'exercice 2020 à la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre de fonctionnement d'un montant de 553 000 euros pour l'exercice 2020 à la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais, en vue de mettre en œuvre la politique culturelle de la commune, d'orchestrer la vie du bâtiment du Briscope situé Parc de l'Hôtel de Ville ainsi que de coordonner les animations culturelles dites « hors les murs »
- DIT QUE les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 657348 du budget principal de la Ville, exercice 2020 et versés au chapitre 74 – compte 74741 du budget annexe de la RCAVB, exercice 2020

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée

Page 2 sur 2





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS
Subvention d'équipement – Année 2019

N° 2019-137

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

La Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais doit investir dans des travaux et équipements permettant la mise en œuvre de la politique culturelle de la commune :

- Travaux : fermeture du quai de déchargement, rénovation des toilettes hommes du hall
- Equipements : remplacement du système d'éclairage de la salle de spectacle, installation de vidéo-surveillance

Le budget prévisionnel de la RCAVB prévoit une enveloppe globale de 303 756,70 € HT d'investissements qui seront financés à hauteur de 36 000 € HT par une subvention d'équipement de la Ville en plus des ressources propres de la RCAVB.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 204 – compte 2041631 du budget principal de la commune, exercice 2019 et versés au chapitre 13 – compte 1384 du budget annexe de la RCAVB, exercice 2019.

Ce dossier a été présenté en commission n°1 « Finances et ressources humaines » du 11 décembre 2019.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le versement de cette subvention d'équipement pour l'exercice 2019 d'un montant de 36 000 € HT à la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le versement d'une subvention d'équipement pour l'exercice 2019 d'un montant de 36 000 € HT à la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais, en vue d'investir dans des travaux et équipements permettant la mise en œuvre de la politique culturelle de la commune
- DIT QUE les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 204 – compte 2041631 du budget principal de la commune, exercice 2019 et versés au chapitre 13 – compte 1384 du budget annexe de la RCAVB, exercice 2019

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée



Page 2 sur 2



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT

Opération 38/40 rue Mère Elise Rivet – transfert de patrimoine de 16 logements

N° 2019-138

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil

Vu le contrat de prêt n° 101012 en annexe signé entre Alliade Habitat, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu la délibération de la Communauté de communes de la Vallée du Garon du 28 mai 2019 apportant sa garantie d'emprunt pour les organismes de logements sociaux

Et sous réserve d'une délibération de la Communauté de communes de la Vallée du Garon accordant sa garantie complémentaire à hauteur de 50% pour le transfert de 16 logements situé 38-40 rue Mère Elise Rivet de la Sollar à Alliade Habitat.

Article 1 : L'assemblée délibérante de la ville de Brignais accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt n°101012 d'un montant total de 916 130 euros souscrit par Alliade Habitat, l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, soit 458 065 €.

Ce prêt constitué d'1 ligne est destiné à financer une opération de transfert de patrimoine de 16 logements situés 38-40 rue Mère Elise Rivet à Brignais (69530) au profit d'Alliade Habitat.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : Les caractéristiques financières de la ligne du prêt sont les suivantes :

Ligne du prêt 1

Ligne du prêt :	PTP
Montant :	916 130 euros
Durée totale :	35 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.6 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés.
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	DL : 0 % Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Ce dossier a été présenté en commission n°1 « Finances et ressources humaines » du 11 décembre 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A la majorité de 28 voix pour et 5 abstentions,

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt n°101012 d'un montant total de 916 130 euros souscrit par Alliade Habitat, emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, soit 458 065 €.
Ce prêt constitué d'1 ligne est destiné à financer une opération de transfert de patrimoine de 16 logements situés 38-40 rue Mère Elise Rivet à Brignais (69530) au profit d'Alliade Habitat. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- DIT QUE les caractéristiques financières de la ligne du prêt sont les suivantes :

Ligne du prêt 1

Ligne du prêt :	PTP
Montant :	916 130 euros
Durée totale :	35 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0.6 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés.
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	DL : 0 % Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- en outre, le Conseil municipal S'ENGAGE pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT

OPÉRATION SCIC HABITAT RHÔNE-ALPES « SAKURA »

Acquisition en VEFA de 21 logements 24 rue des Ronzières - CORRECTIF

N° 2019-139

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil

Vu le contrat de prêt n° 89404 en annexe signé entre la SCIC HABITAT RHONE ALPES, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu la délibération de la Communauté de communes de la Vallée du Garon du 28/05/2019 apportant sa garantie d'emprunt à hauteur de 25% pour les organismes de logements sociaux

Et sous réserve d'une délibération de la Communauté de communes de la Vallée du Garon accordant sa garantie complémentaire à hauteur de 25% et d'une délibération du Département du Rhône accordant sa garantie complémentaire à hauteur de 50% pour l'acquisition en VEFA de 21 logements « PLS » situés 24 rue des Ronzières à Brignais.

Article 1 : L'assemblée délibérante de la ville de Brignais accorde sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement du prêt n°89404 d'un montant total de 1 932 980 euros souscrit par la SCIC Habitat Rhône Alpes, emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, soit 483 245 €

Ce prêt constitué de 3 lignes est destiné à financer une opération d'acquisition en vente en état futur d'achèvement de 21 logements « PLS » situés 24 rue des Ronzières à Brignais

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

Ligne du prêt 1

Ligne du prêt :	CPLS (Complémentaire au prêt locatif social de 2017)
Montant :	421 742 euros
Durée du différé d'amortissement :	24 mois
Durée totale :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt : +1.11 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés.
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	DL : 0 % Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

Ligne du prêt 2



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Ligne du prêt :	PLS (prêt locatif social)
Montant :	621 485 euros
Durée du différé d'amortissement :	24 mois
Durée totale :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt : +1.11 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés.
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	DL : 0 % Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

Ligne du prêt 3

Ligne du prêt :	PLS foncier
Montant :	889 753 euros
Durée totale :	60 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt : +1.11 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés.
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité des échéances :	SR : 1 %

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Ce dossier a été présenté en commission n°1 « Finances et ressources humaines » des 5 juin et 11 décembre 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement du prêt n°89404 d'un montant total de 1 932 980 euros souscrit par la SCIC Habitat Rhône Alpes, emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, soit 483 245 €

Ce prêt constitué de 3 lignes est destiné à financer une opération d'acquisition en vente en état futur d'achèvement de 21 logements « PLS » situés 24 rue des Ronzières à Brignais. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- DIT QUE les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

Ligne du prêt 1

Ligne du prêt :	CPLS (Complémentaire au prêt locatif social de 2017)
Montant :	421 742 euros
Durée du différé d'amortissement :	24 mois
Durée totale :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt : +1.11 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés.
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	DL : 0 % Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Ligne du prêt 2

Ligne du prêt :	PLS (prêt locatif social)
Montant :	621 485 euros
Durée du différé d'amortissement :	24 mois
Durée totale :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt : +1.11 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés.
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	DL : 0 % Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

Ligne du prêt 3

Ligne du prêt :	PLS foncier
Montant :	889 753 euros
Durée totale :	60 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt : +1.11 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés.
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité des échéances :	SR : 1 %

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- en outre, le Conseil municipal S'ENGAGE pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : SERVICE ACTION ÉDUCATIVE – UNITÉ RESTAURATION SCOLAIRE
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS
Renouvellement d'emplois vacataires – année 2020

N° 2019-140

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Afin de garantir l'accueil de l'ensemble des élèves inscrits au service de restauration scolaire, l'instauration de plusieurs services est nécessaire pour les groupes scolaires Claudius Fournion et Jacques Cartier.

Afin de garantir les meilleures conditions d'hygiène et de permettre l'utilisation des locaux de restauration de ces établissements pour l'accueil des élèves dans le cadre du temps périscolaire, les agents de restauration doivent pouvoir être appuyés ponctuellement par un agent d'entretien.

Par ailleurs, afin d'assurer la mission de prestation liée à la prise des repas de l'accueil de loisirs sans hébergement du Centre social au sein de la cuisine centrale, l'agent de restauration en charge de cette mission doit pouvoir être appuyé ponctuellement par un agent d'entretien.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, la création de trois emplois vacataires non permanents est nécessaire afin d'assurer cette mission de service public.

Il est donc proposé au Conseil municipal de renouveler la création de trois emplois vacataires non permanents intervenant pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 :

- À la cuisine centrale : les interventions seront plafonnées à hauteur de 160 heures annuelles.
- Au restaurant scolaire Jacques Cartier : les interventions seront plafonnées à hauteur de 300 heures annuelles.
- Au restaurant scolaire Claudius Fournion : les interventions seront plafonnées à hauteur de 300 heures annuelles.

Le lieu de travail est fixé au sein de la commune de Brignais.

La rémunération horaire brute de la vacation est indexée sur le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) horaire soit 10,03 euros à la date.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir entériner les éléments visés ci-dessus.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – article 64131 du budget principal de la commune – exercice 2019.

Ce dossier a été présenté en commission n°1 « Finances et ressources humaines » du 11 décembre 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **RENOUVELLE** la création de trois emplois vacataires non permanents d'agents d'entretien, afin d'appuyer ponctuellement l'agent de restauration en vue d'assurer la mission de prestation liée à la prise des repas de l'accueil de loisirs sans hébergement du Centre social au sein de la cuisine centrale, intervenant pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 :
 - À la cuisine centrale : les interventions seront plafonnées à hauteur de 160 heures annuelles.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

- Au restaurant scolaire Jacques Cartier : les interventions seront plafonnées à hauteur de 300 heures annuelles.
- Au restaurant scolaire Claudius Fournion : les interventions seront plafonnées à hauteur de 300 heures annuelles.
- DIT QUE :
 - le lieu de travail est fixé au sein de la commune de Brignais.
 - la rémunération horaire brute de la vacation est indexée sur le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) horaire soit 10,03 euros à la date.
- INDIQUE QUE les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – article 64131 du budget principal de la commune – exercice 2019.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS ET SERVICES MUNICIPAUX
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS
Renouvellement d'emplois vacataires – année 2020

N° 2019-141

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Dans le cadre de l'organisation de manifestations culturelles, à raison d'une vingtaine de spectacles par an, la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais est susceptible de faire appel à du personnel vacataire pour assurer l'accueil des manifestations.

Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation de manifestations annuelles telles que : l'accueil des nouveaux Brignairots, la Fête de printemps, la Fête de la musique, la Fête nationale, celle du 8 décembre ainsi que d'autres manifestations municipales, les services municipaux sont susceptibles de faire appel à du personnel vacataire proposant des activités d'animation.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, la création d'emplois vacataires non permanents est nécessaire afin d'assurer cette mission de service public.

La rémunération sera servie sur la base d'un forfait.

Il est donc proposé au Conseil municipal de maintenir la création des emplois ci-après pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 :

- 6 emplois vacataires intervenant durant les manifestations culturelles au sein de la RCAVB : plafonnées à hauteur de 50 heures annuelles par emploi.
- 15 emplois d'animateurs vacataires intervenant durant les manifestations municipales de la Ville : plafonnées à hauteur de 60 heures annuelles par emploi.

Le lieu de travail est fixé au sein de la commune de Brignais.

La rémunération horaire brute de la vacation est fixée à 10,53 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir entériner les éléments visés ci-dessus.

Ce dossier a été présenté en commission n°1 « Finances et ressources humaines » du 11 décembre 2019.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – article 64131 du budget principal de la RCAVB – exercice 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- maintient la création des emplois ci-après pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 :
 - o 6 emplois vacataires intervenant durant les manifestations culturelles au sein de la RCAVB : plafonnées à hauteur de 50 heures annuelles par emploi.
 - o 15 emplois d'animateurs vacataires intervenant durant les manifestations municipales de la Ville : plafonnées à hauteur de 60 heures annuelles par emploi.
- précise que :
 - o le lieu de travail est fixé au sein de la commune de Brignais.
 - o la rémunération horaire brute de la vacation est fixée à 10,53 euros.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

- indique que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – article 64131 du budget principal de la RCAVB – exercice 2019.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX

TITRES DE RESTAURATION

Reversement de la société Sodexo à l'Amicale du personnel

N° 2019-142

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Chaque année, Sodexo, société de restauration d'entreprise co-contractante de la ville pour la fourniture des titres de restauration, reverse à ses clients des sommes correspondant aux titres non utilisés :

- soit des titres non retournés par les commerçants et ayant donné lieu à facturation à leurs clients,
- soit des titres commandés par anticipation et réglés par la Ville de Brignais ou la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais mais non distribués aux agents en raison d'absences diverses selon le règlement applicable au versement de ces titres de restauration.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de reverser à l'Amicale du personnel municipal la somme perçue de Sodexo et relative aux titres de restauration non utilisés en 2018.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir donner son accord pour le reversement à l'Amicale du personnel d'une somme de 857,71 € provenant des titres non utilisés pour la Ville de Brignais et de 60,97 € provenant des titres non utilisés pour la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais.

Ce dossier a été présenté en commission n°1 « Finances et ressources humaines » du 11 décembre 2019.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – article 6574 du budget principal de la commune – exercice 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE de reverser à l'Amicale du personnel municipal la somme perçue de Sodexo et relative aux titres de restauration non utilisés en 2018, soit 857,71 € provenant des titres non utilisés pour la Ville de Brignais et 60,97 € provenant des titres non utilisés pour la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais
- DIT QUE les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – article 6574 du budget principal de la commune – exercice 2019

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée

Page 2 sur 2





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX

Mise à jour de la convention de médecine préventive avec le Centre de gestion du Rhône
(CDG 69)

N° 2019-143

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

L'article 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée permet aux Centres de Gestion de créer un service intercommunal de médecine préventive, mis à la disposition des communes, des établissements publics administratifs, communaux et intercommunaux.

C'est le cas du Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon qui a instauré un tel service.

La médecine préventive a pour objectif d'éviter l'altération de la santé des agents en surveillant : leur état de santé, leurs conditions d'hygiène du travail, les risques professionnels, les contagions et en contribuant à l'éducation sanitaire. Ce service permet également d'apporter un conseil auprès des élus, du comité technique, du comité d'hygiène et de sécurité, et assurer l'accompagnement médical de personnes handicapées lors de leurs insertions professionnelles.

Ledit service garantit :

- une bonne connaissance du milieu professionnel et des postes de travail spécifiques aux agents territoriaux ;
- une harmonisation de l'action préventive médicale et technique entre les collectivités ;
- la possibilité d'intervention privilégiée du médecin de prévention auprès du comité médical ;
- une offre de conseil et d'écoute permanente tant auprès des élus que des agents.

Dans ce cadre, la collectivité peut souscrire à une convention de mise à disposition d'un service de « Médecine préventive » afin d'assurer les prestations de surveillance médicale.

Le service de « Médecine préventive » exerce les missions suivantes :

- Action en milieu de travail (AMT)
 - amélioration des conditions de vie et de travail dans les services ;
 - hygiène générale des locaux du service ;
 - adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail ;
 - protection des agents contre l'ensemble des nuisances et risques ;
 - information sanitaire ;
 - visite des lieux de travail en étroite collaboration avec l'ACFI, ...
- Surveillance médicale des agents
 - visite médicale d'embauche
 - suivi médical périodique
 - suivi médical particulier
 - suivi médical spécifique
 - aménagement de postes de travail

La participation au service de médecine préventive du CDG 69 est fixée comme suit :

Type de collectivité	Gestion de secrétariat	Tarifs 2020	Tarifs 2021-2022
Affiliée	CDG 69	Coût agent : 70€	Coût agent : 80€



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser la conclusion d'une nouvelle convention d'adhésion à la mission « Médecine préventive » pour une durée de 3 ans, convention jointe au présent rapport et conclue entre la Ville de Brignais et le Centre de gestion du Rhône.

Ce dossier a été présenté en commission n°1 « Finances et ressources humaines » du 11 décembre 2019.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – article 6488 du budget principal de la Ville - exercice 2020 et suivants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE la conclusion d'une nouvelle convention d'adhésion à la mission « Médecine préventive » pour une durée de 3 ans, convention annexée à la présente délibération et conclue entre la Ville de Brignais et le Centre de gestion du Rhône
- DIT QUE les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – article 6488 du budget principal de la Ville - exercices 2020 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée



Page 3 sur 3



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX

Mise à jour de la convention de médecine statutaire et de contrôle auprès du Centre de Gestion du Rhône (CDG 69)

N° 2019-144

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

L'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 permet aux Centres de gestion, établissements publics administratifs spécialisés, d'assurer toute tâche administrative et des missions d'archivage, de numérisation, de conseil en organisation et de conseils juridiques, à la demande des collectivités et établissements.

Par délibération en date du 20 décembre 2018, l'Assemblée délibérante a autorisé la Ville à souscrire une convention de mise à disposition d'un service de « Médecine statutaire et de contrôle » avec le CDG 69 afin d'assurer l'évaluation de l'aptitude physique à l'embauche des candidats à un recrutement et le contrôle de la justification médicale des arrêts de travail des agents.

Cette activité médicale est assurée par un médecin agréé, qui réalise les visites à la demande des collectivités adhérentes. La gestion administrative des visites médicales est réalisée par un secrétariat dédié.

Par délibération en date du 7 octobre 2019, le Centre de gestion du Rhône a modifié le montant de la participation financière des collectivités affiliées, conformément à l'article 5 de la convention d'adhésion.

La facturation sera donc fixée comme suit à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Type de collectivité	Droit de tirage (% de l'effectif)	% de cotisation masse salariale
Affiliée	8 %	0,030 %

Il est demandé aux membres de l'Assemblée délibérante d'entériner les éléments susvisés.

Ce dossier a été présenté en commission n°1 « Finances et ressources humaines » du 11 décembre 2019.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – article 6488 du budget de la Ville – exercice 2020 et suivants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la modification du montant de la participation financière de la commune pour la mise à disposition d'un service de « médecine statutaire et de contrôle », conformément à l'article 6 de la convention d'adhésion conclue avec le Centre de Gestion du Rhône
- INDIQUE QUE la facturation sera donc fixée, à compter du 1^{er} janvier 2020, comme suit :

Type de collectivité	Droit de tirage (% de l'effectif)	% de cotisation masse salariale
Affiliée	8 %	0,030 %



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

- PRÉCISE QUE les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – article 6488 du budget de la Ville – exercices 2020 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS
INDEMNISATION D'UN DÉSORDRE THERMIQUE
Titre exécutoire à l'encontre de Playtime – Architecte et maître d'œuvre

N° 2019-145

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFORT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Lors de la séance du 24 juin 2019, le conseil municipal a approuvé le protocole d'accord entre la Commune de BRIGNAIS, la société PAILLASSEUR FRERES et son assureur AXA, ainsi que la société ARCADIS ESG portant sur un accord transactionnel comportant des concessions réciproques sur le préjudice lié aux fissures du bâtiment.

Initialement, l'agence PLAYTIME, dont la mission de maîtrise d'œuvre intégrait le confort thermique du bâtiment, devait être intégrée à ce protocole qui au-delà du litige de fissure prévoyait une indemnisation sur les désordres thermiques. Or, celle-ci s'est désistée.

La commune souhaitant acter la responsabilité du maître d'œuvre sur les désordres thermiques constatés en plus de la fissure sur le bâtiment, il est exposé les éléments suivants au Conseil Municipal :

1) Pour rappel des faits :

En 2007, la Commune de BRIGNAIS a décidé de créer un relais d'assistants maternels.

Dans ce cadre, elle a confié :

- la maîtrise d'œuvre de l'opération à un groupement composé des sociétés PLAYTIME Agence d'architecture, VOUTAY SA, CETEB Ingénierie Ingénium, ARCADIS ESG et ACSON, suivant acte d'engagement régularisé le 28 juin 2007 ;
- le lot n° 1 « Terrassements - Maçonnerie - Gros œuvre » à la SAS PAILLASSEUR FRERES suivant acte d'engagement régularisé le 10 octobre 2008.

La réception des travaux du lot n° 1 a été prononcée le 30 juillet 2009 assortie d'importantes réserves portant notamment sur l'apparition de fissures. En dépit des mises en demeure adressées par la Commune de BRIGNAIS, les travaux nécessaires pour remédier à ces malfaçons n'ont jamais été réalisés, de sorte que ces réserves n'ont pas été levées.

En outre :

- il est apparu que pendant certaines périodes de l'année - notamment au printemps et à l'été -, le bâtiment était excessivement exposé au soleil et connaissait des températures difficilement supportables,
- de ce fait, la Commune de BRIGNAIS a été contrainte d'annuler l'accueil de jeunes enfants à plusieurs reprises.

Une expertise a été diligentée par l'assureur dommage-ouvrage de cette collectivité. Cependant, l'analyse de l'expert a été sommaire :

- elle n'a pas déterminé l'origine précise des fissures ;
- en plein hiver, l'expert n'a pu constater le phénomène de surchauffe du bâtiment.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Ce rapport a permis à l'assureur de la Commune de BRIGNAIS de refuser son intervention dans le cadre de ces désordres.

Pour autant, ces deux dommages n'ont pas cessé. Pis encore :

- les fissures se sont aggravées et de nouvelles fissures sont apparues ; la Commune de BRIGNAIS était légitimement inquiète pour la sécurité de son personnel et des enfants fréquentant le relais d'assistantes maternelles ;
- elle a réalisé des relevés thermiques qui ont montré que la température dans le bâtiment pouvait atteindre 43°C en été et 27°C en novembre, ce qui était totalement incompatible avec l'activité exercée et le public accueilli.

C'est dans ces conditions que la Commune de BRIGNAIS a saisi le Tribunal Administratif de LYON pour solliciter l'organisation d'une mesure d'instruction contradictoire.

Par une ordonnance en date du 2 décembre 2013 n° 1303931, il a été fait droit à la demande de la Commune de BRIGNAIS. Monsieur Pierre BILLAND a été désigné pour mener les opérations d'expertise. Les opérations ont été étendues par une ordonnance du 15 septembre 2014 portant le n° 1403195.

A l'issue de cette expertise, Monsieur Pierre BILLAND a déposé un rapport.

La matérialité du désordre thermique est confirmée par l'expertise judiciaire.

Or, dès l'origine du projet, le maître d'ouvrage avait exposé au maître d'œuvre les contraintes spécifiques de ce bâtiment, destiné à accueillir de jeunes enfants.

Dans ces conditions, il est établi que :

- la conception du bâtiment n'a pas permis d'atteindre le confort thermique indispensable à sa destination et à sa bonne exploitation ;
- ce désordre rend l'ouvrage impropre à sa destination.

2) La responsabilité de l'agence PLAYTIME

Par suite, la Commune de BRIGNAIS estime que la responsabilité décennale de l'agence PLAYTIME est engagée s'agissant du désordre tenant à la surchauffe du bâtiment. (CE, 9 décembre 2011, Commune de Mouans-Sartoux, n° 346189 ; CAA NANCY, 18 avril 2017, commune Champagnole, n° 16NC00246)

Les travaux que la Commune de BRIGNAIS a été contrainte d'engager pour mettre un terme au désordre lié à la surchauffe du relais d'assistants maternels s'élèvent à 18 776,55 € HT de travaux et 2 404,19 € TTC de coût de maintenance (cf. pièces jointes) auxquels s'ajoutent les 2 000 € de travaux préconisés par l'expert.

Les frais et honoraires de l'expertise ont été liquidés à la somme de 15 749,04 €. Dans la mesure où l'expertise a été consacrée à deux désordres, ces frais et honoraires peuvent être imputés par moitié à chacun des désordres examinés. Aussi, un montant de 7 874,52 € de frais et honoraires de



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

l'expertise doit être regardé comme portant sur le désordre thermique et mis à la charge de la société PLAYTIME.

En conséquence, il résulte de ce qui vient d'être exposé que la société PLAYTIME est débitrice d'une somme de 31 055,26 € à l'égard de la Commune de BRIGNAIS.

A la demande de la Trésorerie d'Oullins, comptable public de la Commune de BRIGNAIS, il est proposé au Conseil Municipal d'entériner la dette de la société PLAYTIME à l'encontre de la Commune de BRIGNAIS et d'autoriser le Maire à émettre un titre de recettes d'un montant de 31 055,26€ à l'encontre de la société PLAYTIME.

Ce dossier a été présenté en commission n°1 « Finances et ressources humaines » du 11 décembre 2019.

Les recettes seront créditées au chapitre 77 – compte 7718 du budget principal de la commune – exercice 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ENTÉRINE la dette de la société PLAYTIME à l'encontre de la Commune de BRIGNAIS, relative à l'indemnisation d'un désordre technique concernant le relais d'assistants maternels
- AUTORISE le Maire à émettre un titre de recettes d'un montant de 31 055,26 € à l'encontre de la société PLAYTIME
- DIT QUE les recettes seront créditées au chapitre 77 – compte 7718 du budget principal de la commune – exercice 2019

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée



Page 4 sur 4



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : ASSOCIATIONS À CARACTÈRE ÉDUCATIF, SOCIAL ET HUMANITAIRE
Subventions 2020

N° 2019-146

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Ces dossiers ont été présentés en commission n°2 « Solidarité et éducation » des 3 octobre et 5 novembre 2019 et au bureau municipal du 2 décembre 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de voter les subventions de la commune aux associations à caractère éducatif, social et humanitaire telles que proposées par la commission solidarité/éducation et le bureau municipal et énumérées ci-dessous :

- | | |
|---|----------|
| ▪ Association métropolitaine et départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales de la Métropole de Lyon et du Rhône (ADAPEI) | 300 € |
| ▪ Amicale des donateurs de sang | 200 € |
| ▪ Association des médecins de la Maison médicale de garde du Sud-Ouest lyonnais | 2 000 € |
| ▪ Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) | 300 € |
| ▪ Mission locale – Fonds d'aide aux jeunes | 500 € |
| ▪ Mission locale – provision de subvention de fonctionnement | 16 500 € |

La subvention de fonctionnement de la Mission locale est notamment définie selon le nombre de brignairots suivis les cinq années précédentes. Ces éléments ne seront connus qu'au premier semestre 2020 et feront donc l'objet d'un rapport complémentaire à cette date.

A ce jour, les chiffres réalisés sur 2018 et au premier semestre 2019 nous permettent de provisionner un montant de 16 500 €

- | | |
|--|---------|
| ▪ Collège Jean Zay – Foyer Socio-éducatif | 1 650 € |
| ▪ Lire et faire lire | 150 € |
| ▪ Centre social et socio-culturel de Brignais – aide parentale aux devoirs
Dispositif « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » | 1 666 € |

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 6574 du budget principal de la commune – exercice 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal :

- ACCORDE les subventions de la commune aux associations à caractère éducatif, social et humanitaire telles que proposées par la commission solidarité/éducation et le bureau municipal et énumérées ci-dessous :
 - o Association métropolitaine et départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales de la Métropole de Lyon et du Rhône (ADAPEI) 300 €



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

○ Amicale des donneurs de sang	200 €
○ Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)	300 €
○ Collège Jean Zay – Foyer Socio-éducatif	1 650 €
○ Association « Lire et faire lire »	150 €
○ Centre social et socio-culturel de Brignais – aide parentale aux devoirs Dispositif « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité »	1 666 €
○ Mission locale – Fonds d'aide aux jeunes	500 €

- INDIQUE QUE les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 6574 du budget principal de la commune – exercice 2020

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal :

- ACCORDE la subvention de fonctionnement de la commune à la Mission locale telle que proposée par la commission solidarité/éducation et le bureau municipal, à savoir 16 500 €
- PRÉCISE QUE ladite subvention de fonctionnement est notamment définie selon le nombre de brignairots suivis les cinq années précédentes. Ces éléments ne seront connus qu'au premier semestre 2020 et feront donc l'objet d'un rapport complémentaire à cette date
- PROVISIONNE un montant de 16 500 €, comme suite aux données de 2018 et au premier semestre 2019
- INDIQUE QUE les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 6574 du budget principal de la commune – exercice 2020

A la majorité de 32 voix pour et 1 non-participation au vote, le Conseil municipal :

- ACCORDE la subvention de la commune à l'Association des médecins de la Maison médicale de garde du Sud-Ouest lyonnais telle que proposée par la commission solidarité/éducation et le bureau municipal, à savoir 2 000 €
- INDIQUE QUE les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 6574 du budget principal de la commune – exercice 2020

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée

Page 3 sur 3





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL DE BRIGNAIS

Subvention de fonctionnement 2020

N° 2019-147

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Conformément à la convention d'objectifs et de moyens qui a pris effet en janvier 2019, le Centre social et socioculturel de Brignais propose des activités et des services en direction de la population. Son champ d'intervention couvre les secteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des adultes.

Pour mémoire, les activités proposées dans chacun de ces secteurs sont les suivantes :

- petite enfance (3 mois à 6 ans)
 - établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) « La Câlinerie » (3 mois à 4 ans)
 - accueil de loisirs (3 à 11 ans)
 - éveil (3 à 6 ans)
 - éducation bienveillante (3 à 6 ans)
- enfance (6 – 12 ans)
 - accueil de loisirs
 - ateliers (arts plastiques et parents)
 - aide à la scolarité (éveil, atelier langage et communication)
- jeunesse (12 – 17 ans)
 - formules LMJ (lundi, mardi et jeudi), relax (mercredi, week-end, soirée et vacances scolaires) et ProG (mercredi, week-end, soirée et vacances scolaires)
 - espace construction de projet
 - ateliers « arts plastiques », « hebdo'sportif » et « parents d'ados »
 - aide à la scolarité (accompagnement scolaire collégiens)
- adultes
 - arts et loisirs
 - arts plastiques
 - stages peinture à l'huile
 - poterie
 - arts textiles - « arts trading cards »
 - couture
 - jeudi ludique
 - anglais
 - latin
 - randonnée pédestre
 - marche nordique
 - montagne plaisir
 - informatique
 - permanence numérique pour tous
 - ateliers du club informatique
 - lien social
 - atelier cuisine
 - tricot
 - accompagnement de projets
 - sorties familiales
 - vacances familles
 - culture pour tous
 - apprentissage
 - aide aux devoirs
 - cours de français
 - atelier parents d'ados



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

- seniors
 - ateliers mémoire, équilibre et nutrition
 - ateliers socio-esthétiques
 - ateliers informatiques seniors
 - infos santé
 - café rencontre
- de mains en mains
 - « Je donne, je cherche, j'échange »
 - troc de plantes
 - table d'hôtes
 - paniers biologiques et solidaires
- évènements
 - la fête du court métrage
 - exposition des peintres et potiers
 - la fête du Centre social
 - la comédie musicale « Avant, j'étais vieux »

Certaines de ces activités s'inscrivent dans des dispositifs contractuels tels que le Contrat enfance jeunesse et le Contrat de ville. Elles font, à ce titre, l'objet de financements spécifiques.

S'agissant de la subvention globale de fonctionnement, pour l'année 2019, le Conseil municipal a approuvé le versement d'une subvention de 245 000 €.

Pour l'année 2020, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement au Centre social et socioculturel de Brignais d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 245 000 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 6574 du budget principal de la commune – exercice 2020.

Ce dossier a été présenté en commission n° 2 « solidarité et éducation » des 3 octobre et 5 novembre 2019 et en bureau municipal du 2 décembre 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le versement au Centre Social et socioculturel de Brignais d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 245 000 €
- PRÉCISE QUE les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 6574 du budget principal de la commune – exercice 2020

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée

Page 3 sur 3





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL DE BRIGNAIS
Subvention pour l'action « Ateliers sociolinguistiques »

N° 2019-148

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Dans le cadre des demandes de subvention pour l'exercice 2020, il est proposé une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € au Centre social et socioculturel de Brignais, subvention complémentaire à la dotation annuelle proposée pour un montant de 245 000 €.

Cette aide est versée au titre de l'action « Ateliers sociolinguistiques » que le Centre social et socioculturel développe au bénéfice des brignairots.

Cette subvention exceptionnelle est attribuée pour l'année 2020.

Pour l'année 2020, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 6574 du budget principal de la commune – exercice 2020.

Ce dossier a été présenté en commission n° 2 « solidarité et éducation » des 3 octobre et 3 décembre 2019 et en bureau municipal des 4 novembre et 2 décembre 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 €, versée au titre de l'action « Ateliers sociolinguistiques » que le Centre social et socioculturel développe au bénéfice des brignairots,
- DIT QUE les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 6574 du budget principal de la commune – exercice 2020

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée

Page 2 sur 2





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2020
Subvention d'équilibre au CCAS

N° 2019-149

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Le budget principal du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Brignais s'élève pour l'année 2020 à 1 647 630 € (*contre 1 633 810 € en 2019*) en section de fonctionnement et à 24 900 € (*contre 36 550 € en 2019*) en section d'investissement.

Ces dépenses sont relatives au fonctionnement du service d'aide sociale ainsi qu'à celles des services de la Petite enfance comprenant notamment la crèche familiale « Arc en ciel », la crèche collective « ABri'co », le relais d'assistants maternels « Les P'tits Bouts », le point d'accueil petite enfance, la ludothèque « Inter'Lude » et l'unité « Accompagnement et handicap ».

La subvention d'équilibre globale nécessaire au fonctionnement du CCAS de Brignais pour l'exercice 2020 s'élève à 571 200 € (*contre 561 000 € au budget primitif 2019*).

Cette subvention se décompose comme suit :

- 134 000 € relatifs aux dépenses courantes de l'Action sociale (*contre 147 000 € au budget primitif 2019*)
- 437 200 € relatifs aux dépenses courantes de la Petite enfance (*contre 414 000 € au budget primitif 2019*).

Le budget primitif du Centre communal d'action sociale et son budget annexe ont été présentés au Conseil d'administration de cet établissement public lors du débat d'orientation budgétaire du 25 novembre 2019 et ont été soumis au vote dudit conseil le 17 décembre 2019.

La demande de subvention d'équilibre 2020 du CCAS a été étudiée lors de la Commissions n° 1 « finances et ressources humaines » des 15 octobre, 27 novembre et 11 décembre 2019 et de la Commission n° 2 « solidarité et éducation » du 3 décembre 2019.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le versement d'une subvention d'équilibre, d'un montant de 571 200 €, au profit du Centre communal d'action sociale pour l'année 2020.

Cette subvention d'équilibre sera prise sur le budget principal de la Ville au chapitre 65 – compte 657362 – exercice 2020 et versée sur le budget du CCAS au chapitre 74 – compte 7474 – exercice 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre, d'un montant de 571 200 €, au profit du Centre communal d'action sociale pour l'année 2020
- PRÉCISE QUE cette subvention d'équilibre sera prise sur le budget principal de la Ville au chapitre 65 – compte 657362 – exercice 2020 et versée sur le budget du CCAS au chapitre 74 – compte 7474 – exercice 2020

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire

Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET

1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée

Page 2 sur 2





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2020

Subvention d'équilibre à la résidence autonomie « Les Arcades »

N° 2019-150

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Le budget primitif de la résidence autonomie « Les Arcades » (budget annexe du CCAS) s'élève pour l'exercice 2020 à 904 500 € (*contre 962 550 € en 2019*) équilibrés en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et à 44 900 € (*contre 52 700 € en 2019*) équilibrés en dépenses et en recettes en section d'investissement.

La subvention d'équilibre nécessaire au fonctionnement de la résidence-autonomie pour l'exercice 2020 s'élève à 95 500 € (*contre 173 000 € en 2019*).

Le budget primitif du Centre communal d'action sociale et son budget annexe ont été présentés au Conseil d'administration de cet établissement public lors du débat d'orientation budgétaire du 25 novembre 2019 et ont été soumis au vote dudit conseil le 17 décembre 2019.

La demande de subvention d'équilibre 2020 de la résidence-autonomie « Les Arcades » a été étudiée lors de la Commission n° 1 « finances et ressources humaines » des 15 octobre, 27 novembre et 11 décembre 2019 et de la Commission n° 2 « solidarité et éducation » du 3 décembre.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur le versement d'une subvention d'équilibre, pour l'exercice 2020, d'un montant de 95 500 € à la résidence autonomie « Les Arcades »

Cette subvention d'équilibre sera prise sur le budget principal de la Ville au chapitre 65 – compte 65737 – exercice 2020 et versée sur le budget de la résidence-autonomie « Les Arcades » au chapitre 018 – compte 747 – exercice 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre, pour l'exercice 2020, d'un montant de 95 500 € à la résidence autonomie « Les Arcades »
- PRÉCISE QUE cette subvention d'équilibre sera prise sur le budget principal de la Ville au chapitre 65 – compte 65737 – exercice 2020 et versée sur le budget de la résidence-autonomie « Les Arcades » au chapitre 018 – compte 747 – exercice 2020

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée



Page 2 sur 2



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT 2020-2023
Espace loisirs 12-14 ans

N° 2019-151

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

La Caisse d'allocations familiales (CAF) soutient le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement déclarés auprès de la Direction régionale et départementale de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale (DRDJSCS) par le versement à ces structures d'une prestation de service. Le montant de celle-ci est déterminé par le nombre d'heures d'accueil d'enfants réalisées sur l'année concernée, soit 0,54 € par heure d'accueil pour l'année 2019. Cette prestation de service est versée dans le cadre d'une convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service des accueils de loisirs sans hébergement.

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) géré par la ville accueille des jeunes de 12 à 14 ans et répond aux critères de la CAF. La précédente convention couvrait la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour l'accueil de loisirs « Espace loisirs 12-14 ans » sur la période 2020-2023, ainsi que tout avenant y afférent.

Ce dossier a été présenté en commission n°2 « Solidarité et éducation » du 3 décembre 2019.

Les recettes seront créditées au chapitre 74 – compte 7478 du budget principal de la commune – exercices 2020 et suivants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement pour l'accueil de loisirs « Espace loisirs 12-14 ans » sur la période 2020-2023, telle qu'annexée à la présente délibération
- AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout avenant y afférent
- DIT QUE les recettes seront créditées au chapitre 74 – compte 7478 du budget principal de la commune – exercices 2020 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée

Page 2 sur 2





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : ASSOCIATIONS LOCALES SPORTIVES, CULTURELLES ET DIVERSES
Subventions 2020

N° 2019-152 bis

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **12 mai 2020**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Comme chaque année, la ville de Brignais a reçu des associations locales, sportives, culturelles et diverses, un certain nombre de demandes de subventions.

Celles-ci ont fait l'objet d'un avis de la commission n°4 « Vie associative, culturelle et sportive » du 2 octobre 2019 ainsi que de la commission n°1 « Finances et ressources humaines » du 27 novembre 2019 et du Bureau municipal du 2 décembre 2019, conformément au tableau joint en annexe.

Il est à noter que la somme de 74 800 € (montant total) ne représente qu'une partie des crédits inscrits au budget primitif 2020 (compte 6574) au titre des subventions octroyées par la ville de Brignais.

En effet, les dotations à certaines associations dont les relations avec la Ville sont contractualisées via une convention d'objectifs et de moyens font l'objet de délibérations spécifiques. Enfin, d'autres associations évoluant dans des secteurs différents, tels que ceux de l'éducation et du social, sollicitent également la ville pour l'obtention d'une aide financière. Ces demandes sont traitées dans les commissions correspondantes.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 6574 du budget principal de la commune – exercice 2020.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer à ce propos.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCORDE les subventions de la commune aux associations locales, sportives, culturelles et diverses suivantes :
 - o Volet animation :
 - Club de la Bonne Humeur 500 €
 - Amicale des Interclasses 650 €
 - Classes en 0 550 €
 - o Volet sport :
 - Sud Lyonnais Basket (SLB) 4 300 €
 - Delta Sport 3 000 €
 - Raids Eurosportifs 500 €
 - Vélo Club de Brignais 2 000 €
 - Association sportive Volley du Garon 600 €
 - Amicale Laïque de Brignais 15 000 €
 - Espérance et Vaillantes de Brignais 15 500 €
 - Boxing Club de Brignais 700 €

Page 2 sur 3



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

- Volet culture :
 - La Comme Ell'dit 300 €
 - Festival de la Bulle d'Or 4 800 €
 - Volet administration générale – sécurité et protection civile :
 - Amicale du personnel de Brignais 24 000 €
 - Jeunes Sapeurs-Pompiers volontaires 500 €
 - Secouristes Français Croix Blanche (subvention courante) 980 €
 - Secouristes Français Croix Blanche (subvention exceptionnelle) 520 €
- PRÉCISE QUE les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 6574 du budget principal de la commune – exercice 2020

A la majorité de 32 voix pour et 1 abstention au vote,

- ACCORDE la subvention de la commune à l'association Théâtre des 400 coups, à savoir 400 €
- INDIQUE QUE les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 6574 du budget principal de la commune – exercice 2020

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire
Paul MINSSIEUX





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS

Convention d'objectifs et de moyens avec la Ville pour l'année 2020

N° 2019-153

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Afin d'être en conformité avec la loi du 12 avril 2000 imposant la conclusion d'une convention entre la collectivité qui subventionne et l'organisme subventionné dès lors que les aides en numéraire et/ou en nature dépassent le seuil de 23 000 €, toutes sections confondues, il apparaît nécessaire de rédiger une convention-cadre entre la ville et l'Association Musicale de Brignais (AMB).

Dès le 29 mai 1999, la Ville de Brignais, estimant que l'enseignement, la pratique et la diffusion de la musique sous toutes ses formes concourent à l'intérêt communal et à la politique culturelle de la municipalité, a décidé de formaliser ses liens avec l'Association Musicale de Brignais (AMB) à travers une convention d'objectifs et de moyens.

Ces moyens sont de trois ordres :

- matériels
- techniques
- financiers

Cette convention a fait l'objet de reconductions votées par le Conseil municipal depuis 2002. Après que l'association ait déménagé dans les nouveaux locaux du pôle culturel municipal, cette convention a été reconduite annuellement jusqu'en décembre 2019.

La subvention globale allouée par la ville à l'AMB pour l'ensemble de ses sept sections a été de de 111 000 € en 2019.

Il est proposé de reconduire cette somme pour l'année 2020 et de proroger la convention d'une année.

L'AMB est utilisatrice de locaux dédiés à la pratique de la musique. Les modalités d'usage sont, quant à elles, développées dans une convention spécifique signée annuellement.

Ce dossier a été présenté en commission n°4 « Vie associative, culturelle et sportive » des 2 octobre et 6 novembre 2019 et en bureau municipal du 2 décembre 2019.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 6574 du budget principal de la commune – exercice 2020.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de se prononcer à ce propos et d'approuver le versement d'une subvention totale de 111 000 € à l'Association Musicale de Brignais et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

La subvention sera versée par virement au compte courant bancaire désigné par l'Association selon le calendrier des versements indiqué dans la convention.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PROROGUE la convention d'objectifs et de moyens entre l'Association Musicale de Brignais (AMB) et la Ville pour l'année 2020
- INDIQUE QUE, comme l'AMB est utilisatrice de locaux dédiés à la pratique de la musique, les modalités d'usage sont développées dans une convention spécifique signée annuellement
- APPROUVE le versement d'une subvention totale de 111 000 € à l'AMB
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération
- PRÉCISE QUE les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 6574 du budget principal de la commune – exercice 2020 et que la subvention sera versée par virement au compte courant bancaire désigné par l'association selon le calendrier des versements indiqué dans la convention.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée

Page 3 sur 3



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : ASSOCIATION « ASB FOOTBALL »

Convection d'objectifs et de moyens avec la Ville – Année 2020

N° 2019-154

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

L'association ASB football et la ville ont signé une première convention d'objectifs pour l'année 2019, comme suite aux difficultés rencontrées par l'association.

Il est proposé de renouveler la signature d'une convention pour 2020, permettant ainsi de formaliser les moyens alloués en fonction de l'atteinte d'objectifs précis, et d'assurer un dialogue régulier entre la ville et l'association.

Le versement de tout ou partie de la subvention sera effectué sous réserve de répondre à l'ensemble des objectifs mentionnés dans ladite convention.

Ce dossier a été présenté en commission n°1 « finances et ressources humaines » du 11 décembre 2019.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les modalités de cette convention, jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'ASB football.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A la majorité de 32 voix pour et 1 abstention au vote,

- APPROUVE les modalités de la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre l'association « ASB football » et la Ville de Brignais, précisant les différents types d'aides matérielles, humaines, financières à leur octroyer, en lien avec l'atteinte des objectifs définis dans ladite convention
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'ASB football, jointe en annexe à la présente délibération
- PRÉCISE QUE le versement de tout ou partie de la subvention sera effectué sous réserve de répondre à l'ensemble des objectifs mentionnés dans ladite convention

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée



Page 2 sur 2



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : ÉCOLES PUBLIQUES
CRÉDITS SCOLAIRES – FOURNITURES
Vote des crédits

N° 2019-155

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Comme chaque année, il est demandé au Conseil municipal de voter les crédits de fournitures scolaires des écoles publiques de la commune, ainsi que leurs crédits en fournitures administratives et en matériel.

Les montants proposés pour l'année 2020 sont établis en fonction de l'inflation annuelle, soit +1 % d'augmentation, sauf ceux alloués à la médecine scolaire et au réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

Ces crédits sont votés pour l'année civile et doivent couvrir l'ensemble des besoins.

2019	2020
<p>ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (557 élèves – 23 classes)</p> <p>Crédit fournitures scolaires 34,58 €/élève soit 19 261,06 €</p> <p>Crédit fournitures administratives et matériel 126,11 €/classe soit 2 900,53 €</p>	<p>ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (546 élèves – 23 classes)</p> <p>Crédit fournitures scolaires 34,93 €/élève soit 19 071,78 €</p> <p>Crédit fournitures administratives et matériel 127,37 €/classe soit 2 929,51 €</p>
<p>ÉCOLES MATERNELLES (360 élèves – 13 classes)</p> <p>Crédit fournitures scolaires 29,19 €/élève soit 10 508,40 €</p> <p>Crédit fournitures administratives et matériel 126,11 €/classe soit 1 639,43 €</p>	<p>ÉCOLES MATERNELLES (359 élèves – 14 classes)</p> <p>Crédit fournitures scolaires 29,48 €/élève soit 10 583,32 €</p> <p>Crédit fournitures administratives et matériel 127,37 €/classe soit 1 783,18 €</p>
<p>RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES 1 000,00 €</p> <p>MÉDECINE SCOLAIRE 340,00 €</p> <p>Fournitures</p>	<p>RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES 1 000,00 €</p> <p>MÉDECINE SCOLAIRE 340,00 €</p> <p>Fournitures</p>

D'où une participation financière de la commune (hors réseau d'aides spécialisées et médecine scolaire) s'élevant à 34 367,79 €.

Les crédits du réseau d'aides spécialisées et de la médecine scolaire représentent une somme globale de 1 340 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 – comptes 6067 et 6064 du budget principal de la commune – exercice 2020.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Afin de garantir la cohérence comptable, les services pourront être amenés à modifier la répartition des crédits alloués aux écoles entre les différentes lignes budgétaires mentionnées ci-dessus selon la nature des achats via des virements de crédits.

Ce dossier a été présenté en commission n°2 « Solidarité et éducation » du 3 décembre 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE les crédits de fournitures scolaires des écoles publiques de la commune, ainsi que leurs crédits en fournitures administratives et en matériel comme suit :

2019	2020
ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (557 élèves – 23 classes)	ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (546 élèves – 23 classes)
Crédit fournitures scolaires 34,58 €/élève soit 19 261,06 €	Crédit fournitures scolaires 34,93 €/élève soit 19 071,78 €
Crédit fournitures administratives et matériel 126,11 €/classe soit 2 900,53 €	Crédit fournitures administratives et matériel 127,37 €/classe soit 2 929,51 €
ÉCOLES MATERNELLES (360 élèves – 13 classes)	ÉCOLES MATERNELLES (359 élèves – 14 classes)
Crédit fournitures scolaires 29,19 €/élève soit 10 508,40 €	Crédit fournitures scolaires 29,48 €/élève soit 10 583,32 €
Crédit fournitures administratives et matériel 126,11 €/classe soit 1 639,43 €	Crédit fournitures administratives et matériel 127,37 €/classe soit 1 783,18 €
RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES 1 000,00 €	RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES 1 000,00 €
MÉDECINE SCOLAIRE 340,00 €	MÉDECINE SCOLAIRE 340,00 €
Fournitures	Fournitures

- PRÉCISE QUE :
 - o le montant de la participation financière de la commune (hors réseau d'aides spécialisées et médecine scolaire) s'élève à 34 367,79 €
 - o l'ensemble des crédits du réseau d'aides spécialisées et de la médecine scolaire représente une somme globale de 1 340 €



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

- indique que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 – comptes 6067 et 6064 du budget principal de la commune – exercice 2020
- souligne qu'afin de garantir la cohérence comptable, les services pourront être amenés à modifier la répartition des crédits alloués aux écoles entre les différentes lignes budgétaires mentionnées ci-dessus selon la nature des achats via des virements de crédits

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : ÉCOLES PUBLIQUES
CRÉDITS SCOLAIRES – PROJETS DES ÉCOLES
Vote des crédits

N° 2019-156

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Traditionnellement, la Ville de Brignais allouait des crédits aux écoles publiques dans les hypothèses suivantes :

- Subvention pour aider au financement des classes de découverte (15 000 € pour les écoles élémentaires) ;
- Crédits pour les dépenses d'investissement (16 000 € pour les écoles maternelles et élémentaires);
- Crédits pour aider au financement des actions intégrées aux projets d'école (7 000 € pour les écoles maternelles et élémentaires).

Afin d'accompagner au mieux la réalisation des projets de chaque école, ces enveloppes ont été globalisées en 2016 et la participation financière attribuée à chaque école est calculée en fonction du nombre d'élèves.

Ces nouvelles modalités de financement ont permis de mieux répondre aux besoins des écoles. Aussi, ce système de fonctionnement a été reconduit depuis 2017. Afin de veiller à la bonne utilisation de ces crédits, les écoles s'engagent à respecter la charte de bonne utilisation, jointe en annexe.

Ces crédits sont votés pour l'année civile et répartis entre les écoles comme suit :

ÉCOLES	TOTAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		Montant	Pré projet	Montant	Pré projet
André Lassagne 130 élèves	3 303,87 €	1 156,78 €	Projet sur les animaux : sortie à la ferme et parc animalier en fonction des classes	2 147,09 €	Vidéo-projecteur (705,48 €) + écran (217,51 €) + lampe de recharge (312 €) + meuble multimédia (326,10 €) Ordinateur portable (550 €)
Jacques Cartier maternelle 99 élèves	2 516,02 €	500,00 €	3ème année du parcours culturel du projet d'école : Théâtre Spectacle, achats divers	2 016,02 €	Renouvellement mobilier et tricycles
Claudius Fournion maternelle 130 élèves	3 303,87 €	3 303,87 €	Intervention Le jardin de Lucie (375 €) Spectacle de Noël à l'école (754 €) Projet autour des animaux : Aquarium /visite Courzieu Autres projets à venir (sorties)	0 €	/
Jean Moulin 167 élèves	8 832,11 €	4 032,11 €	Achat de dictionnaires pour les classes (600 €) Sorties scolaires (3 432,11 €)	4 800,00 €	1 TNI à 4039,20 € Achat de mobilier - 3 chaises techniques « postura » pour AVS (332,82 €), 1 lot de 2 chaises de bureau (181,62 €), marge pour augmentation éventuelle (246,36 €)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

ÉCOLES	TOTAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		Montant	Pré projet	Montant	Pré projet
Jacques Cartier élémentaire 155 élèves	8 197,47 €	6 197,47 €	Participation au projet "Orchestre à l'école" (1 000 €)	2 000,00 €	Renouvellement mobilier
			Régie technique + agent sécurité spectacle Briscope Juin (236,20 €)		
			Visite au planétarium avril 2020 - entrées (1404 €) + transport (660 €)		
			Printemps des poètes (500 €)		
			Fonds BCD (2 397,27 €)		
Claudius Fournion élémentaire 224 élèves	11 846,66 €	9 846,66 €	2 classes-cirque CM1-CM2 +CM2 (3800 €)	2 000,00 €	Jeux d'extérieurs
			2 classes nature CE1 +CE2 (3800 €)		Etagères et casiers pour la BCD
			Sorties de fin d'année et divers projets à venir (2246,66 €)		
	38 000 €	25 036,89 €		12 963,11 €	

La répartition entre fonctionnement et investissement a été travaillée avec les écoles en fonction de leurs projets

D'où une participation financière de la commune de 38 000 euros dont :

- 25 036,89 euros au titre des dépenses de fonctionnement
- 12 963,11 euros au titre des dépenses d'investissement

Les crédits nécessaires seront prélevés aux chapitres 65 – compte 65738 et chapitre 21 – compte 2184 du budget principal de la commune – exercice 2020.

Ce dossier a été présenté en commission n°2 « solidarité et éducation » du 19 novembre 2019.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VOTE les crédits suivants pour l'année civile 2020, répartis entre les écoles comme suit :

ÉCOLES	TOTAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		Montant	Pré projet	Montant	Pré projet
André Lassagne 130 élèves	3 303,87 €	1 156,78 €	Projet sur les animaux : sortie à la ferme et parc animalier en fonction des classes	2 147,09 €	Vidéo-projecteur (705,48 €) + écran (217,51 €) + lampe de rechange (312 €) + meuble multimédia (326,10 €) Ordinateur portable (550 €)
Jacques Cartier maternelle 99 élèves	2 516,02 €	500,00 €	3ème année du parcours culturel du projet d'école : Théâtre Spectacle, achats divers	2 016,02 €	Renouvellement mobilier et tricycles
Claudius Fournion maternelle 130 élèves	3 303,87 €	3 303,87 €	Intervention Le jardin de Lucie (375 €) Spectacle de Noël à l'école (754 €) Projet autour des animaux : Aquarium /visite Courzieu Autres projets à venir (sorties)	0 €	/
Jean Moulin 167 élèves	8 832,11 €	4 032,11 €	Achat de dictionnaires pour les classes (600 €) Sorties scolaires (3 432,11 €)	4 800,00 €	1 TNI à 4039,20 € Achat de mobilier - 3 chaises techniques « postura » pour AVS (332,82 €), 1 lot de 2 chaises de bureau (181,62 €), marge pour augmentation éventuelle (246,36 €)
Jacques Cartier élémentaire 155 élèves	8 197,47 €	6 197,47 €	Participation au projet "Orchestre à l'école" (1 000 €) Régie technique + agent sécurité spectacle Briscope Juin (236,20 €) Visite au planétarium avril 2020 - entrées (1404 €) + transport (660 €) Printemps des poètes (500 €) Fonds BCD (2 397,27 €)	2 000,00 €	Renouvellement mobilier

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

ÉCOLES	TOTAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		Montant	Pré projet	Montant	Pré projet
Claudius Fournion élémentaire 224 élèves	11 846,66 €	9 846,66 €	2 classes-cirque CM1-CM2 +CM2 (3800 €)	2 000,00 €	Jeux d'extérieurs
			2 classes nature CE1 +CE2 (3800 €)		
			Sorties de fin d'année et divers projets à venir (2246,66 €)		Etagères et casiers pour la BCD
	38 000 €	25 036,89 €		12 963,11 €	

- PRÉCISE QUE la répartition entre fonctionnement et investissement a été travaillée avec les écoles en fonction de leurs projets d'où une participation financière de la commune de 38 000 euros dont :
 - o 25 036,89 euros au titre des dépenses de fonctionnement
 - o 12 963,11 euros au titre des dépenses d'investissement
- INDIQUE QUE les crédits nécessaires seront prélevés aux chapitres 65 – compte 65738 et chapitre 21 – compte 2184 du budget principal de la commune – exercice 2020

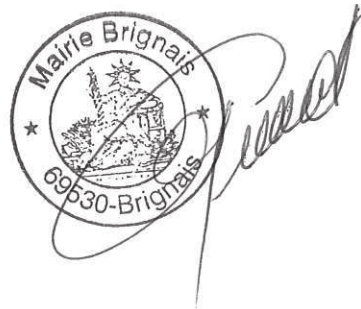
AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : ÉCOLES PUBLIQUES

CRÉDITS SCOLAIRES – PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS SCOLAIRES
Vote des crédits

N° 2019-157

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

La commune participe financièrement aux activités scolaires des écoles publiques. Les crédits alloués sont votés pour l'année civile. Ils sont versés sur les coopératives des écoles et sont gérés par les Directeurs d'école pour l'année civile.

Les montants proposés pour l'année 2020 sont établis en fonction de l'inflation, soit + 1 % d'augmentation.

2019		2020	
ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (557 élèves – 23 classes)	18,22 €/élève 10 148,54 €	ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (546 élèves – 23 classes)	18,40 €/élève 10 046,40 €
ÉCOLES MATERNELLES (360 élèves – 13 classes)	16,49 €/élève 5 936,40 €	ÉCOLES MATERNELLES (359 élèves – 13 classes)	16,65 €/élève 5 977,35 €

Soit une participation financière de la commune de 16 023,75 € pour les écoles élémentaires et maternelles.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65738 du budget principal de la commune – exercice 2020.

Ce dossier a été présenté en commission n°2 « Solidarité et éducation » du 3 décembre 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le versement d'une participation financière de la commune de 16 023,75 € pour les écoles élémentaires et maternelles, au titre des activités scolaires comme suit :

2019		2020	
ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (557 élèves – 23 classes)	18,22 €/élève 10 148,54 €	ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (546 élèves – 23 classes)	18,40 €/élève 10 046,40 €
ÉCOLES MATERNELLES (360 élèves – 13 classes)	16,49 €/élève 5 936,40 €	ÉCOLES MATERNELLES (359 élèves – 13 classes)	16,65 €/élève 5 977,35 €

- PRÉCISE QUE les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65738 du budget principal de la commune – exercice 2020.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : ORGANISME DE GESTION DES ÉCOLES CATHOLIQUES (OGE)
ÉCOLE SAINT-CLAIR – CONTRAT D'ASSOCIATION
Convention de forfait communal 2019/2020

N° 2019-158

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Dans le cadre du contrat d'association conclu entre l'État et l'école Saint Clair domiciliée 6, rue Paul Bovier Lapierre à Brignais, il y a lieu, comme chaque année, de déterminer le montant du forfait communal versé à l'Organisme de gestion des écoles catholiques (OGEC) pour l'année scolaire en cours.

L'article 4 de la convention de forfait communal conclue entre la Ville et l'OGEC en date du 19 novembre 2007 prévoit la réévaluation du forfait communal en fonction de l'évolution annuelle des prix à la consommation, soit + 1 % d'augmentation pour cette année.

Ainsi, le montant de la subvention proposée pour l'année scolaire 2019/2020 pour les élèves brignairots scolarisés en maternelle et en élémentaire s'élève à : 151 425,45 €

2019	2020
ÉCOLE MATERNELLE (118 élèves brignairots) 485,15 €/élève soit 57 247,70 €	ÉCOLE MATERNELLE (106 élèves brignairots) 490,05 €/élève soit 51 945,30 €
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (199 élèves brignairots) 485,15 €/élève soit 96 544,85 €	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (203 élèves brignairots) 490,05 €/élève soit 99 480,15 €

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à approuver le versement d'une subvention de 151 425,45 € au profit de l'OGEC et à signer l'avenant n° 12 de ladite convention de forfait communal, au titre de l'année scolaire 2019/2020.

Les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 65 – compte 6574-213 du budget primitif 2020 de la commune.

Ce dossier a été présenté en commission n°2 « Solidarité et éducation » du 3 décembre 2019.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

- APPROUVE le versement d'une subvention de 151 425,45 €, au profit de l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC) pour l'année scolaire 2019/2020, pour les élèves brignairots scolarisés en maternelle et en élémentaire comme suit :

2019	2020
ÉCOLE MATERNELLE (118 élèves brignairots) 485,15 €/élève soit 57 247,70 €	ÉCOLE MATERNELLE (106 élèves brignairots) 490,05 €/élève soit 51 945,30 €
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (199 élèves brignairots) 485,15 €/élève soit 96 544,85 €	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (203 élèves brignairots) 490,05 €/élève soit 99 480,15 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 12 de ladite convention de forfait communal, au titre de l'année scolaire 2019/2020 tel qu'annexé à la présente délibération
- DIT QUE les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 65 – compte 6574-213 du budget primitif 2020 de la commune

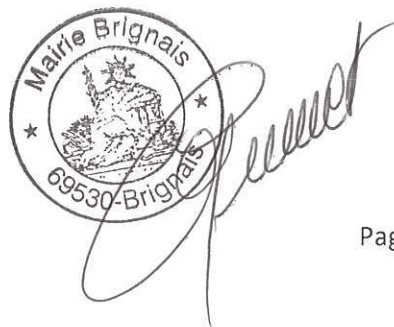
AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée



Page 3 sur 3



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : ORGANISME DE GESTION DES ÉCOLES CATHOLIQUES (OGECE)
RESTAURATION SCOLAIRE
Subvention à caractère social

N° 2019-159

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Depuis l'année scolaire 2010/2011, le Conseil municipal autorise le versement d'une aide à caractère social à l'Organisme de gestion des écoles catholiques (OGEC) au titre de son service de restauration scolaire.

Effectivement, l'article 533-1 du Code de l'éducation dispose que « les collectivités territoriales [...] peuvent faire bénéficier des mesures à caractère social tout enfant sans considération de l'établissement d'enseignement qu'il fréquente ».

Cette aide permet de garantir l'accès au service de restauration scolaire à tous les élèves fréquentant les écoles de Brignais grâce à des tarifs définis en fonction du quotient familial.

En vue de maintenir cette équité, il est proposé au Conseil municipal d'accorder à l'OGEC, pour l'année scolaire 2019/2020, une subvention à caractère social conformément à l'article L 533-1 du Code de l'éducation.

Le montant de la subvention proposée est de 22 322,03 €.

Les modalités de versement de cette subvention à caractère social sont précisées dans la convention jointe en annexe.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement de cette subvention et de permettre à Monsieur le Maire de signer la convention jointe en annexe avec l'OGEC.

Les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 65 – compte 6574 du budget primitif 2020 de la commune.

Ce dossier a été présenté en commission n°2 « Solidarité et éducation » du 3 décembre 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A la majorité de 29 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention au vote, le Conseil municipal :

- APPROUVE le versement d'une subvention à caractère social à l'Organisme de Gestion des Écoles Catholiques (OGEC) au titre de son service de restauration scolaire, subventions d'un montant de 22 322,03 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'OGEC la convention correspondante, jointe en annexe à la présente délibération dans laquelle les modalités de versement de cette subvention à caractère social sont précisées
- PRÉCISE QUE les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 65 – compte 6574 du budget primitif 2020 de la commune

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée



Page 2 sur 2



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020
BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
Adoption

N° 2019-160

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Le budget primitif de la commune au titre de l'exercice 2020 soumis au vote du Conseil municipal, s'équilibre comme suit :

	Dépense	Recette
Investissement	4 400 000 €	4 400 000 €
Fonctionnement	14 085 000 €	14 085 000 €

Il est rappelé que le budget 2020 est voté, après le vote du débat d'orientation budgétaire, conformément à l'instruction M14, soit par chapitres.

Ledit projet de budget s'inscrit dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, tant en fonctionnement qu'en investissement. Sont à souligner les points suivants :

Une légère baisse des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de - 0.12 % résultant de :

- ⇒ La baisse de l'enveloppe consacrée aux autres charges de gestion courantes de - 2.61% intégrant les ajustements des subventions aux budgets annexes (Régie Culturelle Autonome et Arcades) ou encore la bascule des activités découvertes en prestations de service
- ⇒ La baisse des frais financiers avec un panier de dette vieillissant et la non mobilisation d'emprunt depuis 2015
- ⇒ La hausse des charges à caractère général de 2.52% en lien avec la prestation de l'école de musique en remplacement de l'intervenant parti en retraite, le passage en prestation de service des activités de découvertes, la reprise des frais de communication de la Bulle d'Or sur le budget principal eu lieu du budget annexe de la RCAVB, l'intégration des coûts de maintenance de systèmes informatiques achetés en investissement ou encore l'externalisation de l'entretien des espaces verts comme le cheminement doux le long du Garon.
- ⇒ La hausse des charges de personnel de 0.16% intégrant diverses hypothèses dont le glissement vieillesse et technicité à 1%, la bascule du remplacement de l'intervenant musique en prestation de service ou encore la prise ne compte sur une année complète du poste ATSEM sur la maternelle Claudius Fournion en lien avec l'ouverture de classe en septembre 2019
- ⇒ L'ajustement du reversement au titre du fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) et du prélèvement au titre de la loi « solidarité et renouvellement urbain »

Les opérations d'ordre sont en légère hausse : le virement à la section d'investissement étant plus important grâce à l'ajustement de nos opérations d'amortissement.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, le budget tient compte de la baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat. Les recettes provenant de la Communauté de communes intègrent la refacturation du service informatique mutualisé pour la première année mais aussi le reversement aux communes membres d'un rôle complémentaire.

Les produits liés à la fiscalité locale intègrent une hausse des bases de taxe foncière de 1.5%, taux d'inflation provisoire selon l'indice des prix à la consommation harmonisée de 2019 comme prévu dans la loi de finances de 2017, ajusté d'une revalorisation physique des bases.

Pour les dépenses d'équipement, les projets de la collectivité continuent avec :



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

- ⇒ L'acquisition du local de l'ancienne Maison du Rhône situé place Hirschberg
- ⇒ La reprise des réseaux d'eaux rue de la Giraudière en lien avec les travaux de voirie réalisés par la Communauté de communes de la Vallée du Garon
- ⇒ L'extension du poste de la police municipale
- ⇒ Le dernier versement de la participation de la Ville à l'OPAC pour l'ORU des Pérouses
- ⇒ Le développement des modes doux entre la gare et les quartiers de la Giraudière et des Pérouses
- ⇒ A côté des équipements neufs, sont inscrites des enveloppes d'investissement dites récurrentes avec l'entretien annuel des bâtiments et de la voirie, les travaux et études sur les réseaux d'eaux pluviales, l'informatique, le matériel/mobilier/signalétique.

L'ensemble des opérations seront financées pour partie par des cessions dont la vente de l'impasse Rivoire et de foncier vers le site ex-Paralu pour 950 000 €, mais aussi par un emprunt d'équilibre à hauteur de 849 500 €.

L'encours de dette se situe à 3 391 013.88 € au 1^{er} janvier 2020.

Les tableaux joints au présent rapport exposent le détail des crédits budgétaires par section et par chapitre, tout en rappelant les prévisions du budget primitif 2019.

Un projet de budget primitif 2020 détaillé par articles ainsi que la présentation fonctionnelle sont en outre transmis à chaque tête de liste afin qu'elles puissent le porter à la connaissance de tous les élus.

Outre la présentation en commissions thématiques, le budget primitif 2020 a fait l'objet d'un nombre important de réunions de travail techniques et a été étudié lors des commissions n°1 « Finances et ressources humaines » des 15 octobre, 27 novembre et 11 décembre 2019. Il a été en outre présenté lors du Débat d'orientation budgétaire en séance publique du Conseil municipal le 5 décembre 2019.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2020 de la Ville tel que présenté ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A la majorité de 25 voix pour et 8 voix contre,

- ADOPTE le budget primitif 2020 de la Ville tel qu'annexé à la présente délibération

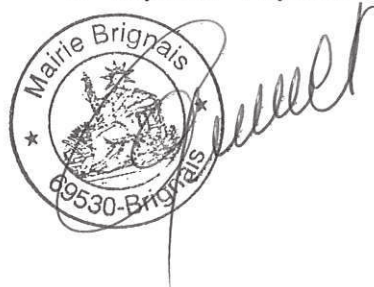
AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020

BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
Adoption

N° 2019-161

Compte-rendu affiché le : **24 décembre 2019**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2019**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 décembre 2019**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Paul MINSSIEUX**

Secrétaires de séance : **François BOURDIER et Christiane CONSTANT**

Membres présents à la séance : Paul MINSSIEUX – Sylvie GUINET – Jean-Louis IMBERT – Marie-Claire PELTIER – Jean-Pierre BAILLY – Martine RIBEYRE – Guy BOISSERIN – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Sandrine TISON – Laetitia LAGEZE – Solange VENDITTELLI – Josiane MOMBRUN – Agnès BERAL – Gilles DESFORGES – Dominique VIRET – Geneviève NAVARRO – Radhouane ZAYANI – Nicolas DUFOURT – François BOURDIER – Stéphane TRUSCELLO – Magali COUX – Serge BERARD – Claude MARCOLET – Jean-Philippe GILLET – Florence RICHARD – Michèle EYMARD – Christiane CONSTANT – Sylvie MORGEAUX – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Stéphane CHAUMET (à Sandrine TISON) – Colette VUILLEMIN (à Sylvie GUINET) – Myriam EZZINE (à Guy BOISSERIN)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Le budget annexe de la régie culturelle autonome de la ville de Brignais au titre de l'exercice 2020 soumis au vote du Conseil municipal, s'équilibre comme suit :

	Dépense	Recette
Investissement	121 750 €	121 750 €
Fonctionnement	684 600 €	684 600 €

Le budget 2020 est voté conformément à l'instruction M14, par chapitre et en hors taxes, en raison de son activité soumise à TVA.

La section d'exploitation reprend les dépenses suivantes :

- ⇒ Les frais du personnel affecté à l'activité de la régie pour un montant de 385 600 € dont la mise à disposition du personnel VILLE/RCAVB pour 38 100 €.
- ⇒ Les achats de spectacles pour 84 000 € accompagnés de ses frais annexes comme les droits de SACEM ou encore les frais de techniciens de type régie son et lumière, ainsi que les conférences et interventions culturelles
- ⇒ Les frais liés à l'entretien du bâtiment pour un montant de 50 800 €.
- ⇒ Le remboursement de la dette au budget principal afférente au prêt pour l'extension du Briscope contractualisé par la ville en 2010 et 2013.
- ⇒ La bascule de l'enveloppe allouée à la communication du Festival de la Bulle d'Or sur le budget principal de la ville pour un montant de 7 500 €.

Côté recettes d'exploitation, les recettes 2020 s'élèvent à 65 000 € pour la billetterie des spectacles, à 5 500 € pour la location de salles, à 8 500 € pour la refacturation de la mise à disposition du personnel lors des prestations du régisseur son et lumière et à 5 000 € pour le remboursement des frais de gardiennage.

L'équilibre du budget se fait au travers d'une subvention de la ville qui atteint 553 000 € soit une baisse de 6 000 € par rapport à 2019.

Pour la section d'investissement, il est prévu différentes dépenses notamment la réhabilitation complète des loges, le renouvellement du parc informatique et l'installation de palissades à l'arrière de la tribune de la salle de spectacle.

Ces investissements sont financés en recettes par les dotations aux amortissements à hauteur de 23 500 € et par une subvention d'équipement de la ville pour 98 250 €.

Les tableaux joints au présent rapport exposent le détail des crédits budgétaires par section et par chapitre.

Le budget primitif 2020, détaillé par articles, est transmis à chaque tête de liste afin qu'elles puissent le porter à la connaissance de tous les élus.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Outre la présentation en commissions thématiques, le budget primitif 2020 a fait l'objet d'un nombre important de réunions de travail techniques et a été étudié des commissions n°1 « Finances et ressources humaines » des 15 octobre, 27 novembre et 11 décembre 2019. Il a été par ailleurs présenté lors du rapport d'orientation budgétaire en séance publique du Conseil municipal le 5 décembre 2019.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2020 de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais tel que présenté ci-joint.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A la majorité de 28 voix pour et 5 voix contre,

- ADOPTE le budget primitif 2020 de la Régie Culturelle Autonome de la Ville (RCAVB) tel qu'annexé à la présente délibération

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Pour Le Maire
Paul MINSSIEUX

Sylvie GUINET
1^{ère} adjointe – Adjointe déléguée

